

Isard® , l'innovation herbicide racinaire en post-levée de la betterave.



Isard® : un spectre + large que la référence.

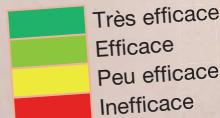
Chénopode, matricaire, renouée liseron, renouée persicaire, renouée des oiseaux,

- + Morelle, amarante, sanve, ravenelle,
- + Panic, sétaire, digitaire
- + Une efficacité secondaire intéressante sur ombellifères et mercuriale.

Isard® permet un désherbage plus régulier des flores variées.

Isard® : un meilleur contrôle des levées échelonnées.

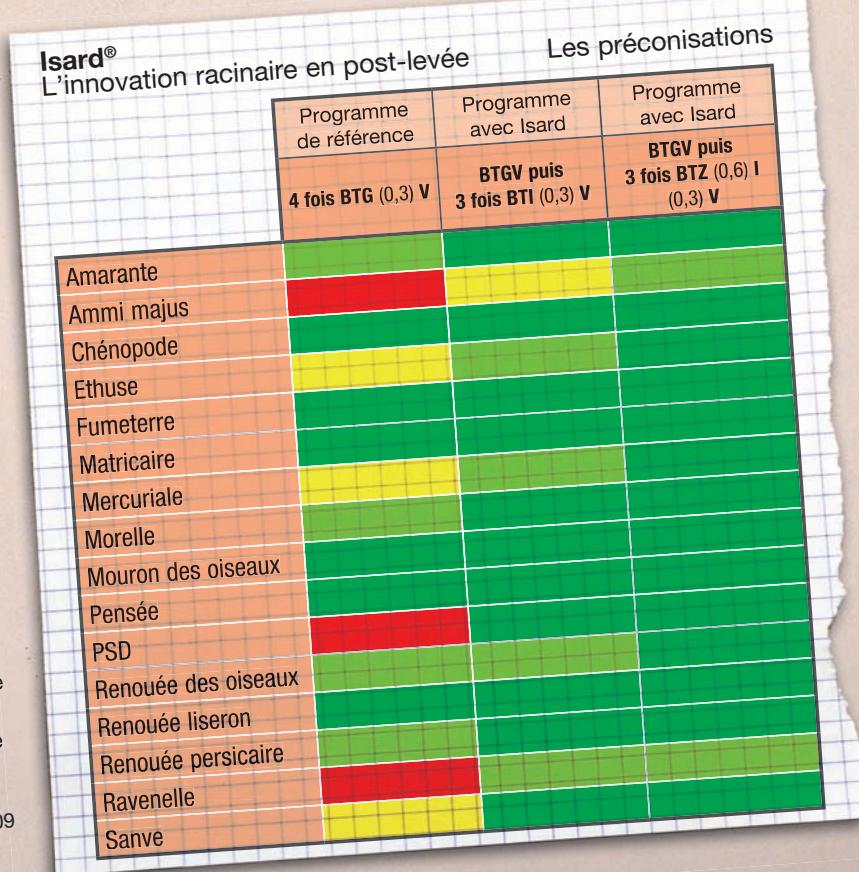
Isard® permet une meilleure maîtrise des adventices à levée échelonnée comme les chénopodes et morelles.



Source : essais BASF Agro 2005 à 2009

Isard® : un mode d'action différent (groupe HRAC K3) des principaux herbicides de la betterave

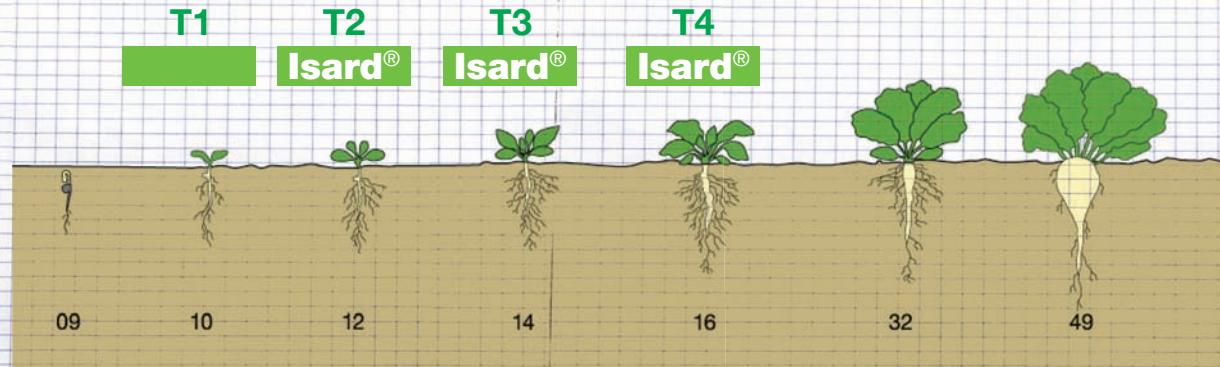
Isard® contribue à pérenniser l'efficacité des herbicides disponibles pour la betterave sucrière et dans la rotation.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI

Isard® : les préconisations

Cas général : trois fois à 0,3 L/ha à partir du deuxième traitement de post levée en association avec BTV ou BTZV.



En limon battants, Isard® s'utilise à partir du stade 2 feuilles vraies de la betterave. En Alsace et Limagne en terres argileuses ou riches en matière organique, Isard® s'utilise en 2 applications à 0,5 L/ha à partir du deuxième traitement.

Carte d'identité

- Isard® : marque déposée BASF
- Autorisation de vente : n°9900251
- Formulation : EC
- Composition : 720 g/l dmta-p
- Dose et stade autorisée sur betterave industrielle : 1 L/ha en post-levée.
- Usage autorisé : betterave industrielle
- Autres usages autorisés : maïs, sorgho, millet, moha, chicorée à café, chicorée witloof
- Classement toxicologique :
 - Xn : nocif : Dangereux pour l'environnement.
 - R22 : nocif en cas d'ingestion.
 - R36 : irritant pour les yeux.
 - R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - R50/53 : très毒ique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Délai d'emploi avant récolte : 90 jours
- Distance au point d'eau : respecter une zone non traitée minimale de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Délai de rentrée : 48h.
- Protection utilisateur lors de la manipulation du produit : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

- | | | | |
|--|---|---|-------------------------------------|
| | 1 | Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 2 | Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 3 | Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 4 | Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 5 | Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 6 | Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor. | <input checked="" type="checkbox"/> |

PENDANT L'APPLICATION

- | | | | |
|--|---|---|-------------------------------------|
| | 7 | Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments. | <input checked="" type="checkbox"/> |
|--|---|---|-------------------------------------|

APRÈS L'APPLICATION

- | | | | |
|--|----|--|-------------------------------------|
| | 8 | Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 9 | Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | 10 | Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires. BASF Agro recommande le procédé Osmofilm®
<small>Marque déposée SIE PANTEK France</small> | <input checked="" type="checkbox"/> |

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'altitude N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr